Livret d'accueil

NATURE & PROGRES Ariège

Qui sont les adhérents de Nature & Progrès Ariège ?

Des personnes ou des structures **titulaires** de la mention Nature & Progrès , des professionnels en tant que :

producteurs / producteurs et transformateurs / transformateurs

et des personnes **non titulaires** de la mention, y compris non professionnels, qui peuvent être :

consommateurs / distributeurs

Comment fonctionne le groupe Nature & Progrès Ariège ?

Le Système Participatif de Garantie (SPG)

La vie d'un groupe local Nature & Progrès repose essentiellement sur la mise en œuvre du SPG à travers le fonctionnement d'une **Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle (COMAC)** en lien avec le Conseil fédéral Nature & Progrès.

La mise en œuvre du SPG se fait au travers de visites des personnes ou structures titulaires de la mention Nature & Progrès dans les conditions suivantes :

. présence de plusieurs adhérents : un enquêteur principal et un ou plusieurs accompagnateurs (professionnels dans le même corps de métier mais pas systématiquement + consommateurs)

. climat d'écoute, de partage, de respect, de confiance, de transparence et de bienveillance

. respect de l'engagement déontologique et de confidentialité signé par chaque visiteur

SPG : Nature & Progrès défend les Systèmes Participatifs de Garantie, alternative à la certification par tiers, garants de l'approche solidaire qu'intègre le mouvement de la Bio.

Déroulement d'une visite

. partie terrain : visite de la structure, échanges sur les pratiques professionnelles en référence au(x) **cahier(s) des charges*** concerné(s) et en comparaison avec celle de l'année précédente.

CAHIER DES CHARGES : Nature & Progrès gère ses propres cahiers des charges. Ces cahiers des charges sont depuis 1964 élaborés en concertation entre les adhérents professionnels et consommateurs et régulièrement mis à jour.

. partie administrative : vérification des éléments comptables et renseignement des formulaires d'enquête , de la fiche de synthèse, et enquête Charte (boussole NESO).

Restitution de la visite lors d'une **réunion de la COMAC locale** :

En présence du professionnel enquêté, l'enquêteur principal présente une « photographie » de la structure visitée. Partie technique : les adhérents présents sont sollicités pour débattre et donner un avis, favorable ou non, à l'attribution ou au maintien de la mention pour l'année en cours.

Cet avis sera ensuite transmis au Service de gestion de la mention (salariés de la Fédération) qui donnera l'avis final.

L’animation de la vie du groupe Nature & Progrès Ariège

L’animation et la coordination sont assurées par le **Conseil d’Administration** (**CA**) dont les membres sont élus lors des Assemblées Générales.

Garant des orientations prises en Assemblée Générale (**AG**), il dynamise le groupe local en proposant des temps d’échanges entre adhérents, favorise la création de liens entre eux.

Une fois tous les 2 mois, le **CA** propose un ordre du jour, une date et un lieu de réunion. Tous les adhérents sont invités à participer et à compléter, si besoin, l’ordre du jour.

Ces réunions permettent de faire le point sur :

. l'actualité du groupe,

. le déroulement des objectifs fixés en **AG**,

. les mandats des animateurs et des représentants aux différentes instances locales et fédérales,

. les commissions en cours,

. les demandes individuelles ou collectives des adhérents.

Un des membres du **CA**, désigné comme animateur de la réunion, se chargera de faire respecter les tours de parole(s) et de veiller à ce que tous les adhérents puissent s’exprimer.

Prise de décision

Elle se fait sur la base d’un **consensus**, c’est-à-dire de l’accord de tous sur une même proposition.

Après discussions, une proposition est formulée par l’animateur. Lors d’un premier tour de table, chacun se positionne : oui/non. Si la proposition ne fait pas l’unanimité, l’animateur reformule la proposition initiale, en fonction des remarques faites par les participants. 2ème tour de table, …

Au final, si le consensus ne peut pas être obtenu, il appartiendra aux membres du **CA** de prendre la décision qui leur semble la plus adéquate.

Après validation par les personnes présentes, le compte rendu est envoyé à tous les adhérents.

Renouvellement des porteurs de mandat

Les porteurs de mandat sont :

. les adhérents qui animent les instances du groupe local : CA, COMAC,

. les adhérents qui représentent le groupe local auprès des différentes instances du Conseil Fédéral :

Délégué Fédéral, **CTI***, COMAC, SPG, Vie des groupes, Solidarité, Revue, Règlement intérieur, Cotisations-adhésions, Foire, Groupements d'achat, Circuit court, Biodiversité animale et végétale, Cantines, Relations extérieures, Groupe de réflexions permanentes, …

CTI: Comité Technique Interne constitué des délégués de commissions professionnelles et non professionnelles, chargé de l'écriture et de la révision des cahiers des charges.

Chaque adhérent porteur d'un mandat s'engage à anticiper son remplacement en prévoyant une période de « tuilage » (6 mois, 1 an… suivant le mandat) au cours de laquelle il pourra former l'adhérent qui lui succèdera.

Les évènements

Le CA et tous les adhérents peuvent être à l'initiative d'évènements :

. des journées de formations, d'échanges : pour un secteur d'activité, sur un thème transversal,

. des conférences, des foires, …

A quoi s'engage-t-on en devenant adhérent Nature & Progrès ?

Tout adhérent qu'il soit ou non titulaire de la mention s'engage à :

. adhérer à la Charte Nature & progrès

. être à jour de ses cotisations

Par ailleurs, tout adhérent qui souhaite être rattaché au groupe Nature & Progrès Ariège s'engage à :

. prendre connaissance du fonctionnement du groupe et à le respecter,

. suivre la formation sur les SPG organisée par le groupe Nature & Progrès Ariège dans les 2 ans suivant son adhésion,

. respecter l'engagement déontologique et de confidentialité lié aux visites,

. contribuer à la vie du groupe au travers de ses différentes activités :

. faire au moins une visite chaque année, en tant qu'accompagnateur puis, si possible, en tant qu'enquêteur,

. être présent lors de la COMAC locale suite à la visite,

. participer à l'Assemblée Générale annuelle,

. participer à l'organisation d'évènements,

. accueillir les nouveaux adhérents,

. être force de proposition, …

N'hésitez pas à contacter ou rencontrer les adhérents du groupe pour vous faire une idée et vous rendre compte de leur démarche.

Comment faire pour adhérer à Nature & Progrès Ariège ?

Les producteurs doivent adhérer auprès de la Fédération nationale.
13, Boulevard Louis Blanc - 30100 Alès
tél. : 04 66 91 21 94 et mail : np@natureetprogres.org
www.natureetprogres09.fr

En tant que consommateurs vous pouvez dès maintenant remplir le **bulletin d'adhésion** ci-joint ou le télécharger plus tard sur le site du groupe Nature & progrès Ariège :

www.natureetprogres09.fr

Nous contacter par mail : ***npariege@gmail.com***

Les adhérents dans la vie du groupe Nature et Progrès Ariège

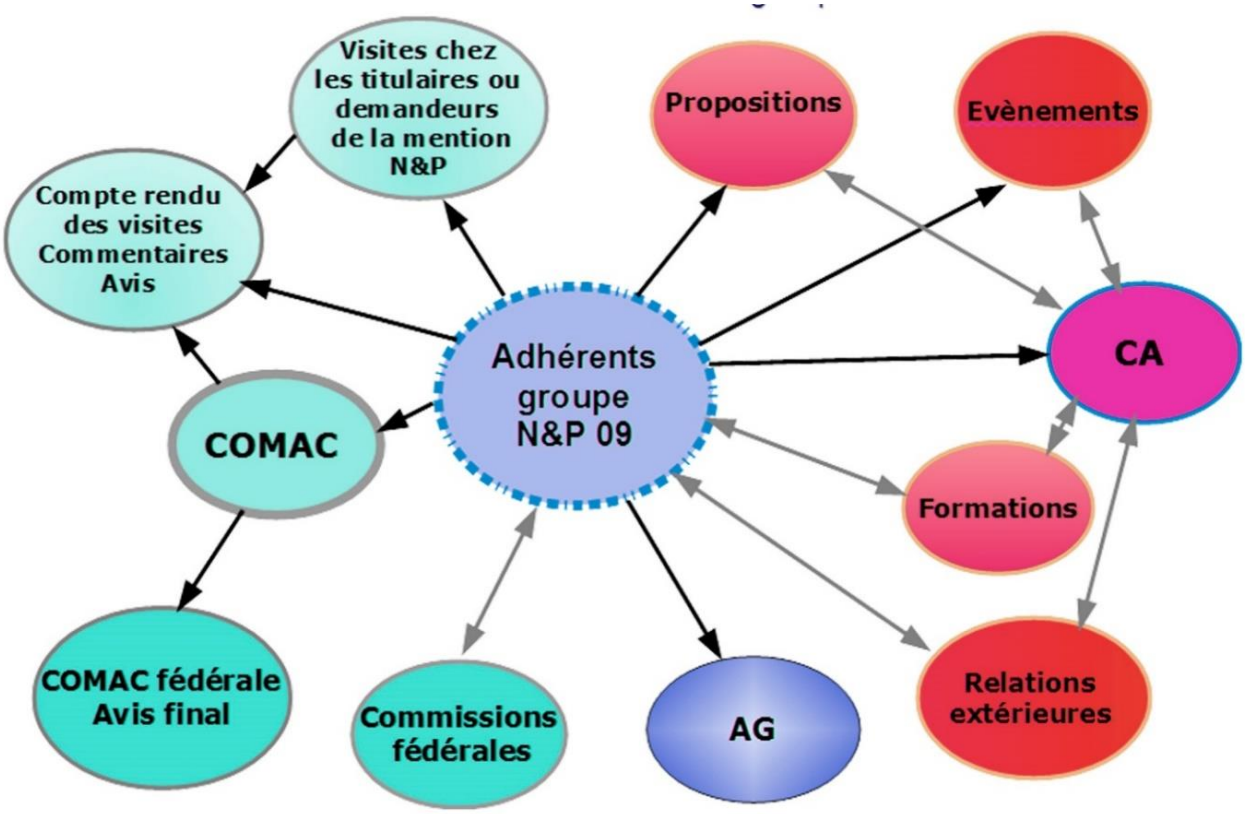

Bulletin d'adhésion Consommateur Nature & Progrès Ariège

J'adhère en tant que :

- ❑ Individuel / petites associations – 20 €
- ❑ Couple – 30 €
- ❑ Soutien libre - à partir de 30 €
- ❑ Personne morale (GAEC, SARL, EARL, associations…) - à partir de 46 €
- ❑ Etudiants, chômeurs, rsa.... (sur justificatif) tarif réduit*– 10 € *

Nom, Prénom : _____

Adresse :_____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel :_____

Signature :

Chèque à l'ordre de **Nature et Progrès Ariège** à envoyer à notre trésorier : Trevor WARMAN Le Guerrat 09420 Esplas de Sérou